

# La lutte contre l'illettrisme, toujours une grande cause nationale

**ÉDUCATION.** La convention qui lie l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme et le ministère des Outre-mer a été reconduite pour une période de trois ans, hier. Une lutte qui constitue une véritable priorité nationale.

L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est liée par convention avec le ministère des Outre-mer depuis 2013 quand cette lutte fut classée "grande cause nationale". Hier, la ministre George Pau-Langevin et la présidente de l'ANLCI, Marie-Thérèse Geffroy, ont reconduit pour une nouvelle période de trois ans cette convention. L'ANLCI anime un réseau de chargés de mission régionaux, y compris dans les 5 DOM. Ce sont ces correspondants régionaux de l'agence qui organisent et coordonnent avec l'État, les collectivités et tous leurs partenaires la lutte et la prévention contre l'illettrisme. Les premiers partenaires lo-

caux de l'agence sont l'Éducation nationale, les SMA et les CFA (les six centres régionaux de formation des apprentis accueillant un dispositif contre l'illettrisme ont montré l'exemple à trois autres CFA dans d'autres territoires).

La convention prévoit de mesurer le taux d'illettrisme en renouvelant les enquêtes INSEE qui ont permis le diagnostic actuel de l'illettrisme dans les outre-mer français. Si dans l'Hexagone, le taux d'illettrisme chez les personnes de 16 à 65 ans, ayant été scolarisées en France, est de 7 %, en outre-mer, ce taux varie de 14 % en Martinique, 20 % en Guyane, 22,6 % à la Réunion, 25 % en Guadeloupe et 33,1 % à Mayotte. La mise à jour de

cette convention prévoit encore de communiquer les chiffres collectés lors des journées défense et citoyenneté et d'établir un taux d'illettrisme chez les jeunes de 18 à 25 ans. Ils sont 14,4 % à la Réunion, 16,1 % en Guadeloupe, 16,3 % en Martinique, 27,2 % en Guyane et 48,9 % à Mayotte.

La convention attribue chaque année une enveloppe de 45 000 euros à l'agence pour son travail d'ensemblier.

En 2005, la France avait recensé 3,1 millions de personnes concernées par l'illettrisme. En 2014, ils ne sont plus que 2,5 millions.

*FXG, à Paris*



La ministre George Pau-Langevin et la présidente de l'ANLCI ont reconduit, hier, pour trois ans la convention de lutte contre l'illettrisme en outre-mer.